

FICHE FINANCIERE

ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020

(A nous retourner dûment complétée avec les pièces demandées)

APPRENANT : NOM Prénom Classe

Responsable légal effectuant le règlement :

Régime choisi : externe demi-pensionnaire interne

Tarifs annuels rentrée 2019	Demi-pension	Internat
Bac Pro Forêt + Aménagements Paysagers	620 €	2 210 €
Bac Pro Commerce	560 €	1 570 €
BTSA GEMEAU	620 €	2 180 €
BTS Aménagements Paysagers	630 €	2 220 €
BTSA Gestion Forestière	600 €	2 080 €
BTSA Technico-Commercial	610 €	2 160 €
BTS MCO + NDRC	540 €	1 600 €
SIL Câbliste Forestier	Déjeuner 7€00	Nuitée 19€33
SIL Conducteur d'Engins en Ouvrages Paysagers	210 €	700 €
CS Jardinier de Golf	440 €	1 510 €
CS Arboriste Elagueur	530 €	1 860 €
RCD	520 €	1 830 €
Licence Gestion des Organisations	490 €	1 670 €

Le calcul tient compte du nombre de semaines de présence à l'UFA. Facture disponible sur le site d'Ecole Directe.

Les dix mensualités seront prélevées le 15 septembre et ensuite le 3 de chaque mois d'octobre 2019 à juin 2020.

Je m'engage à honorer la prestation annuelle choisie, soit _____ euros.
J'ai noté que les 10 paiements se feront par prélèvement automatique bancaire.

AGRAFEZ VOTRE RIB ICI



CONTRAT FINANCIER

APPRENANTS EXTERNES

Possibilité de déjeuner occasionnellement au self. Petit déjeuner : 1€50, Déjeuner : 7€00, Dîner : 7€00.

Avant le premier repas :

- Achat du badge auprès de la vie scolaire au prix de 10 €.
- Approvisionnement du compte self soit par espèces, chèque à l'ordre de l'ISETA, soit par CB via le site d'Ecole Directe.

SI LE COMPTE N'EST PAS CREDITEUR, L'ACCES AU SELF SERA REFUSE

Au cours de l'année :

Règlement par chèque, espèces, CB ou prélèvement automatique : pour cela merci de joindre un RIB.

APPRENANTS DEMI-PENSIONNAIRES ET INTERNES

La demi-pension et l'internat sont calculés en fonction du nombre de semaines de présence à l'ISETA Alternance.

Nous mettons en place **un prélèvement automatique mensuel**.

Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes prélevées de Septembre 2019 à Juin 2020.

Les prélèvements sont effectués aux environs du **3** du mois, d'après une facture annuelle, établie en septembre et téléchargeable sur le site d'Ecole Directe dont les identifiants vous seront fournis à la rentrée.

Le passage des usagers (quel que soit le régime) se fait par identification à l'aide d'un badge magnétique.

Pour ce faire, il sera demandé à chaque jeune de régler la somme de 10 euros dès la rentrée.

Chacun est propriétaire du badge et le conserve tout au long de sa scolarité.

En cas de perte, le jeune devra racheter un nouveau badge.

Cas particuliers :

- ⇒ Tout mois commencé est dû. Le régime (interne, demi-pensionnaire, externe) est à choisir par les familles au moment de l'inscription. **Changement de régime possible au trimestre en le signalant par courrier.**
- ⇒ En cas de départ anticipé, (courrier de désistement obligatoire), les prélèvements cesseront le mois suivant, sous réserve que toutes les mensualités précédentes aient été honorées.
- ⇒ Au-delà de deux semaines consécutives d'absence sur période scolaire exclusivement, les frais de nourriture seront déduits.
- ⇒ En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à contacter le chef d'établissement ou le service financier.
- ⇒ En cas d'exclusion de l'élève, quel qu'en soit le motif et la durée, aucune réduction ne sera effectuée.

Je, soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du contrat financier de l'ISETA et m'engage à le respecter.

DATE :

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION : « lu et approuvé »